COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 9 SEPTEMBRE 2020 - 20 heures 30

L'an deux mille vingt et le neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents: M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme OUTAOUKHTALT-YOUSRI Hayat à M. GARCIA Nicolas

Secrétaire de séance : M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<u>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU</u> 22 JUILLET 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- Par décision du 23 juillet 2020, il a signé une convention de coproduction avec l'Association « STRASS », de PERPIGNAN, en vue d'assurer un concert « ENDLESS » dans le cadre du festival « Jazzèbre », le 26 septembre 2020 à 21 heures, moyennant une participation à hauteur de 50 % à l'éventuel déficit qui sera constaté au vu du bordereau récapitulatif, la participation de la Commune étant bloquée à 1.500,00 euros HT.
- Par décision du 27 juillet 2020, il a signé un contrat avec Monsieur CHAULIAC Laurent, d'ELNE, pour la location de l'emplacement de parking n° 3, sis à l'intérieur du Parking Souterrain de l'Hôtel de Ville, pour une durée de 1 mois, à compter du 1^{er} août 2020, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans, moyennant un loyer mensuel est fixé à 50,00 € T.T.C., révisable par décision du Conseil Municipal.
- Par décision du 27 juillet 2020, il a signé un contrat avec Madame MARTINEZ Laurence, de BAGES, en vue de la location de l'appartement situé au 1^{er} étage droite de l'immeuble sis 15, rue du Salita à Elne, à compter du 1 août 2020, pour une durée de 6 ans renouvelable tacitement pour la même durée, moyennant un loyer mensuel fixé à 470 euros payable chaque mois à terme à échoir, révisable annuellement au 1^{er} janvier
- Par décision du 27 juillet 2020, il a signé une convention de prestation de service avec la Commune d'Argelès sur Mer, pour la mise en place du balisage en mer.

 Cette convention prend effet à compter du 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction pendant 5 ans, moyennant une rémunération annuelle fixée à 3.000 euros T.T.C. fixe et forfaitaire.
 - La Mairie d'Elne fournit le matériel à mettre en place,

- La Mairie d'Argelès sur Mer assure :
 - ⇒ la fabrication des « corps morts »
 - ⇒ la préparation du balisage (prise des profondeurs)
 - ⇒ la pose des bouées (1ère quinzaine de juin)
 - ⇒ la dépose des bouées (fin septembre début octobre)
- Par décision du 29 juillet 2020, il a signé un contrat de cession avec l'Association « Angel's Dancers », de SALEILLES, en vue d'assurer un spectacle de danse, le mardi 25 août 2020 de 20 heures à 22 heures trente, moyennant une rémunération fixée à 450,00 euros, droits d'auteurs et repas en sus.
- 6) Par décision du 6 août 2020, il a signé un avenant au contrat relatif à la location et la maintenance du parc de photocopieurs de la Commune d'ELNE avec REPRO SYSTEME S.A.S de Saint-Estève, dans les conditions suivantes :
 - montant annuel de 10 600.00 € H.T. pour la location du parc actuel
 - coût annuel de 1 000,00 € H.T. pour l'ajout d'un matériel supplémentaire
 - frais de maintenance calculés sur les bases tarifaires du marché public initial.

Les clauses du marché initial restent inchangées.

Le présent avenant est conclu pour une période de 24 mois et prendra effet le 1^{er} janvier 2021.

- Par décision du 10 août 2020, il a signé une convention avec la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris en vue de fixer les conditions techniques et financières du contrôle annuel règlementaire des bouches et poteaux d'incendie situés sur le territoire de la Commune (120 appareils), moyennant les conditions financières suivantes :
 - Inventaire unique: 5,66 euros H.T. par hydrant
 - Contrôle annuel: 13,32 euros H.T. par hydrant

La prestation sera réalisée sur l'année 2020 et reconduite tacitement.

8) Par décision du 24 août 2020, il a signé un contrat avec Madame FERRER Jeanine, d'ELNE, pour la location de l'emplacement de parking n° 23, sis à l'intérieur du Parking Souterrain de l'Hôtel de Ville, pour une durée de 1 mois, à compter du 1^{er} septembre 2020, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans, moyennant un loyer mensuel est fixé à 50,00 € T.T.C., révisable par décision du Conseil Municipal.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CONDITION DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ÉLECTION DE SES MEMBRES CHOIX DE LA PROCÉDURE DE VOTE AU SCRUTIN PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission permanente de concession :
 - Les listes sont déposées au début de la présente séance du Conseil Municipal au terme de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission,
 - Les listes pourront comporter moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D.1411-4 du C.G.C.T.,
 - Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
- **DÉCIDE** de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin public, conformément au dernier alinéa de l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres titulaires, qui outre le Maire, Président, doivent siéger à la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que des 5 membres suppléants,
- CONSTATE que deux listes en vue de l'élection des membres de la Commission prévue par les dispositions susvisées ont été régulièrement déposées conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération adoptée précédemment
- > Par la liste « Majorité Municipale » composée de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MOLINA Francis	CANDILLE Sylvaine
FAJULA Jacques	WATTIER Fabrice
PEZIN Annie	MANZANARES Pere
CASTANIER Roland	BOUISSAC Sylvie
SANCHEZ Thierry	JIMENEZ Christelle

> Par la liste « Elne 2026, Nouvelle Force! » composée de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
RAUCOULE Claude	GLIN Gilles

Les résultats de vote au scrutin public sont :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Nombre de votants :	29	29
- Nombre de présents :	28	28
- Nombre de représentés :	1	1
- Liste « Majorité Municipale » :	23	23
- Liste « Elne 2026, Nouvelle Force! »:	6	6

La répartition des sièges, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, permet d'attribuer :

* à la liste « Majorité Municipale » : 4 sièges de titulaires et en nombre égal : 4 sièges de suppléants
* à la liste « Elne 2026, Nouvelle Force ! » : 1 siège de titulaire et en nombre égal : 1 siège de suppléant

- **DÉCLARE** membres élus de la Commission d'Appel d'Offres présidée par Monsieur Nicolas GARCIA, Maire :

♣ Membres Titulaires : - MOLINA Francis

- FAJULA Jacques

- PEZIN Annie

- CASTANIER Roland - RAUCOULE Claude

WATTIER FabriceMANZANARES Pere

- BOUISSAC Sylvie

- GLIN Gilles

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONCESSION CONDITION DE DÉPÔT DES LISTES POUR L'ÉLECTION DE SES MEMBRES CHOIX DE LA PROCÉDURE DE VOTE AU SCRUTIN PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission permanente de concession :
 - Les listes sont déposées au début de la présente séance du Conseil Municipal au terme de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission,
 - Les listes pourront comporter moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D.1411-4 du C.G.C.T.,
 - Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
- **DÉCIDE** de procéder à l'élection des membres de la commission permanente de concession au scrutin public, conformément au dernier alinéa de l'article L.2121-21 du C.G.C.T.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONCESSION

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres titulaires, qui outre le Maire, Président, doivent siéger à la Commission permanente de concession, ainsi que des 5 membres suppléants,
- CONSTATE que deux listes en vue de l'élection des membres de la Commission prévue par les dispositions susvisées ont été régulièrement déposées conformément aux conditions de dépôt des listes fixées dans le cadre de la délibération adoptée précédemment
- > Par la liste « Majorité Municipale » composée de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MOLINA Francis	CASTANIER Roland
FAJULA Jacques	MANZANARES Pere
PEZIN Annie	PARRA Alicia
CANDILLE Sylvaine	NOGUES Catherine
SANCHEZ Thierry	BOUISSAC Sylvie

> Par la liste « Elne 2026, Nouvelle Force! » composée de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
HIGUERO Charles	MONTHEIL Yannick

Les résultats de vote au scrutin public sont :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Nombre de votants :	29	29
- Nombre de présents :	28	28
- Nombre de représentés :	1	1
- Liste « Majorité Municipale » :	23	23
- Liste « Elne 2026, Nouvelle Force! »:	6	6

La répartition des sièges, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, permet d'attribuer :

* à la liste « Majorité Municipale » : 4 sièges de titulaires et en nombre égal : 4 sièges de suppléants * à la liste « Elne 2026, Nouvelle Force ! » : 1 siège de titulaire et en nombre égal : 1 siège de suppléant

- **DÉCLARE** membres élus de la Commission permanente de concession présidée par Monsieur Nicolas GARCIA, Maire :

♣ Membres Titulaires : - MOLINA Francis

- FAJULA Jacques- PEZIN Annie

- CANDILLE Sylvaine - HIGUERO Charles

♣ Membres Suppléants : - CASTANIER Roland

- MANZANARES Pere

PARRA AliciaNOGUES CatherineMONTHEIL Yannick

REMBOURSEMENT AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES FRAIS D'AIDE À LA PERSONNE ENGAGÉS POUR PARTICIPER À DES RÉUNIONS DU CONSEIL, DE COMMISSIONS ET D'ASSEMBLÉES OU ORGANISMES OÙ ILS REPRÉSENTENT LA COMMUNE ES QUALITÉS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le principe du remboursement par la Commune, au profit des membres du Conseil Municipal, des frais de garde d'enfants de moins de seize ans ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils seront amenés à engager pour participer aux réunions suivantes :
 - Séances plénières du Conseil Municipal,
- Réunion des commissions dont ils sont membres et instituées par une délibération du Conseil Municipal,
- Réunion des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où l'élu a été désigné pour représenter la Commune.
- **PRÉCISE** que le remboursement des frais d'aide à la personne ne pourra pas excéder, par heure, le montant horaire minimum de croissance
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget de l'exercice en cours et le seront sur celui de chaque exercice concerné.

L'an deux mille vingt et le neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur FAJULA Jacques, Premier Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL MM. **GLIN HIGUERO** RAUCOULE Yannick, Gilles, Charles, Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme OUTAOUKHTALT-YOUSRI Hayat à M. GARCIA Nicolas.

Hors de la salle : M. GARCIA Nicolas.

Secrétaire de séance : M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) SUITE AU COMITÉ DE PILOTAGE DU 16 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **○D'ATTRIBUER** une subvention communale exceptionnelle d'un montant de 12.080 euros dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération FISAC au titre de la politique de la ville, répartie comme suit :
 - 2.249 euros destinés à l'entreprise de Monsieur HOUSSAIN Philippe,
 - 831 euros destinés à l'entreprise de Madame VILAR Carole,
 - 4.000 euros destinés à l'entreprise de Monsieur PORTELA Christophe,
 - 4.000 euros destinés à l'entreprise de Monsieur MICHAS Laurent,
 - 1.000 euros destinés à l'entreprise de Monsieur ROCA Christophe.
- o D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document et actes utiles en la matière.
- DIT que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

L'an **deux mille vingt** et le **neuf septembre, à vingt heures trente,** le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents: M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mme CANTE Laetitia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: Mme OUTAOUKHTALT-YOUSRI Hayat à M. GARCIA Nicolas Secrétaire de séance: M. EL GHAOUAL Yacine.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

OCTROI D'UNE SUBVENTION AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR LE FONDS D'URGENCE DÉBLOQUÉ POUR LES VICTIMES DE L'EXPLOSION DE BEYROUTH / LIBAN

- DÉCIDE :

- o**D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 1.000,00 euros au Secours Populaire Français pour le fonds d'urgence BEYROUTH/LIBAN,
- oD'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

EXONÉRATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUES DANS LE CADRE DES AUTORISATIONS D'OCCUPATIONS TEMPORAIRES

MESURE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE ET EN FAVEUR DES COMMERCES DE PROXIMITÉ EN DIFFICULTÉ ÉCONOMIQUE DEPUIS L'ÉTAT D'URGENCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'EXONÉRER** du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020, l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale et de service sur le domaine public et qui payaient jusqu'à présent une redevance en application de la délibération du 8 novembre 2017,
- **DE PRÉCISER** que cette exonération sera reconduite au moins jusqu'à ce que la situation sanitaire et économique s'améliore de manière significative.

ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS PERSONNEL CONTRACTUEL

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE :

DE CRÉER à compter du 14 Septembre 2020, les postes suivants :

- 7 postes d'Adjoint Technique, 1^{er} échelon, contractuel de droit public, à temps complet, 35/35°,
- 1 emploi aidé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC), à temps non complet, 20/35°
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

- VOTE : Pour : 23

Contre: 6 (Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule, Martinez)

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET L'ASSOCIATION ÒMNIUM CULTURAL CATALUNYA NORD

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention,

- **APPROUVE** la démarche de la Commune d'Elne pour développer l'apprentissage de la langue et de la culture catalanes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée et tout document à intervenir dans le cadre du partenariat avec l'Association Òmnium Cultural Catalunya Nord,
- PRÉCISE que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice 2020.

- VOTE : Pour : 23

Contre: 6 (Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule, Martinez)

LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES DE CATÉGORIES 1, 2 ET 3 DÉSIGNATION DU TITULAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

○DÉCIDE:

o **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer auprès de la D.R.A.C. Occitanie une demande de licences d'entrepreneur de spectacles pour les licences suivantes :

oLicence 1 : Exploitant de lieu : Cité Administrative − 14 Boulevard Voltaire à Elne, oLicence 1 : Exploitant de lieu : Espace Gavroche − 13 Boulevard Voltaire à Elne,

oLicence 1 : Exploitant de lieu – Cloître/Cathédrale – Plateau des Garaffes à Elne,

oLicence 2 : Producteur de spectacles,

oLicence 3 : Diffuseur de spectacles

ODE DÉSIGNER Monsieur le Maire comme titulaire de ces licences.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention et au renouvellement de ces licences.

NOMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE la composition des Commissions Municipales comme suit :

1 FINANCES COMMUNALES

Président
 Vice-Président
 Nicolas GARCIA
 Jacques FAJULA

• Membres : Fabrice WATTIER, Sylvie BOUISSAC,

Roland CASTANIER

- Représentants groupe « Elne 2026, Nouvelle Force ! » : Gilles GLIN

2 PERSONNEL

Président : Nicolas GARCIA
 Vice-Président : Thierry SANCHEZ

Membres
 Jacques FAJULA, Christelle JIMENEZ,

Catherine NOGUES, Laetitia CANTE,

Annie PEZIN, Francis MOLINA

- Représentants groupe « Elne 2026, Nouvelle Force ! » : Gilles GLIN

CRÉATION DE COMMISSIONS CONSULTATIVES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- FIXE la composition des commissions consultatives comme suit :

• DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Présidente : Sylvaine CANDILLE

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Alicia PARRA, Anabelle ARANDA,

Yacine EL GHAOUAL

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Roselyne BERTRAND-PLANES

Membres extérieurs : Eve ELIZAGARAY, Fabien FORGUES,

Sabrina NOUNI, Véronique VASSE,

Agathe MIQUEL

• DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / TOURISME / COMMERCE

Président : Fabrice WATTIER

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : André TRIVES, Fréderic CERMENO

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Yannick MONTHEIL

Membres extérieurs : Véronique VASSE, Laurie BENAIM,

Christophe PORTELA, Laurence WATTIER

• CŒUR DE VILLE

Président : Fabrice WATTIER

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Christelle JIMENEZ, Francis MOLINA,

Annie PEZIN

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Yannick MONTHEIL

Membres extérieurs : Véronique VASSE, Laurie BENAIM,

Christophe PORTELA, Edmond SICART, Véronique CARVALHO, Sophie PAGES,

Laurence WATTIER

• URBANISME

Président : Roland CASTANIER

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Annie PEZIN, Sylvie BOUISSAC,

Guillem CAYROL, Christelle JIMENEZ,

Anabelle ARANDA

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Claude RAUCOULE

Membres extérieurs : Nora FERHAOUI, Véronique VAILLE,

Jean-Pierre TERRADAS

• TRAVAUX LIÉS AUX PROJETS

Président : Francis MOLINA

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Thierry SANCHEZ, Mathieu STUBER

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Claude RAUCOULE

Membres extérieurs : Pierre HUILLET, Freddy MARTIN,

Eve ELIZAGARAY

• PROPRETÉ / SALUBRITÉ PUBLIQUE / DÉCHETS

Présidente : Anabelle ARANDA

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Christelle JIMENEZ, Mathieu STUBER

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Charles HIGUERO

Membres extérieurs : Pierre HUILLET, Isabelle NICAISE,

Reynald NICAISE, Eve ELIZAGARAY

• <u>SÉCURITÉ</u>

Président : Mathieu STUBER

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Fréderic CERMENO, Roland CASTANIER,

Yacine EL GHAOUAL

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Charles HIGUERO

Membres extérieurs : Patrice GONZALEZ, Thierry VIDAL

• <u>DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>

Présidente : Annie PEZIN

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Roland CASTANIER, André TRIVES,

Anabelle ARANDA

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Gilles GLIN

Membres extérieurs : Véronique IZARD, Eve ELIZAGARAY,

Jules KOTARBA, Jeanne-Marie NOEL, Joan-Lluis MAS, Bertrand RODRIGUEZ

Expert : Jérôme CRESSOLLE

• AGRICULTURE

Président : André TRIVES

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Annie PEZIN, Sylvaine CANDILLE,

Alicia PARRA

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force ! » : Gilles GLIN

Membres extérieurs : Véronique IZARD, Eve ELIZAGARAY,

Jules KOTARBA, Fabien FORGUES

Expert : Joan-Lluis MAS

• SANTÉ

Présidente : Sylvie BOUISSAC

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Fabrice WATTIER, Catherine NOGUES,

Christelle JIMENEZ, Guillem CAYROL

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force ! » : Marie MARTINEZ

Membres extérieurs : Jeanne-Marie NOEL, Denis DELAY,

Anne-Marie FABRE, Thierry VIDAL,

Sylvie TUBAU-TERRADAS

• ACTION ET ANIMATION SOCIALES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN LIEN AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'ESPACE SOCIO-CULTUREL

Présidente : Christelle JIMENEZ

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Sylvie BOUISSAC, Roland CASTANIER,

Alicia PARRA, Catherine NOGUES

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Marie MARTINEZ

Membres extérieurs : Thérèse HUILLET, Anne-Marie FABRE,

Nicolas ANGOT

• ENFANCE/JEUNESSE

Présidente : Hayat OUTAOUKHTALT-YOUSRI

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Catherine NOGUES, Roland CASTANIER,

Yacine EL GHAOUAL, Anne-Lise MIRAILLES

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Marie MARTINEZ

Membres extérieurs : Marie LEAL, Cylia BENKACI-LEAL,

Sabrina NOUNI, Audrey MATHIAS-JOLY

• AFFAIRES SCOLAIRES

Présidente : Anabelle ARANDA

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Pere MANZANARES, Roland CASTANIER,

Hayat OUTAOUKHTALT-YOUSRI,

Jacques FAJULA

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Charles HIGUERO

Membres extérieurs : José PARRA, Karine SANCHIS

• POLITIQUES ÉDUCATIVES DE LA COMMUNE

Présidente : Alicia PARRA

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Laetitia CANTE, Pere MANZANARES

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Marie MARTINEZ

Membres extérieurs : Keira BELFADEL, Christiane BRUNO

• <u>COMMUNICATION</u>

Présidente : Anne-Lise MIRAILLES

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Christelle JIMENEZ, Annie PEZIN,

Fabrice WATTIER, Pere MANZANARES,

Rose-Marie MATTIANI

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force ! » : Roselyne BERTRAND-PLANES

Membres extérieurs : Freddy MARTIN, Cyril TRICOT

• CULTURE ET PATRIMOINE

Présidente : Rose-Marie MATTIANI

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Alicia PARRA, Anne-Lise MIRAILLES,

Pere MANZANARES, Annie PEZIN,

Sylvaine CANDILLE

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force ! » : Roselyne BERTRAND-PLANES

Membres extérieurs : José PARRA, Eve ELIZAGARAY,

Cylia BENKACI-LEAL, Marine BEZIAT,

Damien SABIUDE

1 représentant Médiathèque d'Elne

1 représentant Cinémaginaire

1 représentant Ecole de musique d'Elne

• <u>CATALANITÉ</u>

Président : Pere MANZANARES

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Laetitia CANTE, Alicia PARRA,

Sylvaine CANDILLE

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Roselyne BERTRAND-PLANES

Membres extérieurs : Anne-Marie FABRE, José PARRA,

Danièle GRAU, André ESCARRA, Joan IGLESIS, Mariam EL HADRI,

Sophie SOLE

• VIE ASSOCIATIVE

Présidente : Catherine NOGUES

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Sylvie BOUISSAC, Laetitia CANTE,

Hayat OUTAOUKHTALT-YOUSRI,

Fabrice WATTIER

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force ! » : Yannick MONTHEIL

Membres extérieurs : Sabrina NOUNI, Christiane BRUNO

• FESTIVITÉS

Présidente : Laetitia CANTE

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Christelle JIMENEZ, Pere MANZANARES,

Rose-Marie MATTIANI, Fabrice WATTIER, Sylvie BOUISSAC, Catherine NOGUES

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Roselyne BERTRAND-PLANES

Membres extérieurs : Patrice GONZALEZ, Isabelle NICAISE,

Reynald NICAISE, Olivier VINUESA, Marine BEZIAT, Damien SABIUDE,

Laurence WATTIER

• SPORTS

Président : Fréderic CERMENO

Membres:

- Représentant la liste majoritaire : Mathieu STUBER, Guillem CAYROL,

Thierry SANCHEZ, Laetitia CANTE, Hayat OUTAOUKHTALT-YOUSRI

- Représentant le groupe « Elne 2026, Nouvelle Force! » : Claude RAUCOULE

Membres extérieurs : Jeanne-Marie NOEL, Thérèse HUILLET

CRÉATION D'UNE ASSEMBLÉE DES HABITANTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- DE CRÉER l'Assemblée des habitants d'Elne dans les conditions répondant aux principes d'indépendance, de parité, de diversité et précisant son rôle, sa composition, son périmètre et son fonctionnement.
- DE PERMETTRE à l'Assemblée des Habitants de poser une question orale au Maire dans la limite d'une question par séance du Conseil municipal,
- DE PERMETTRE à l'Assemblée des Habitants de présenter en Conseil municipal ses préconisations relatives aux actions ou projets municipaux sur laquelle elle a été saisie ou dont elle s'est emparée,
- D'OCTROYER des moyens nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée des Habitants et de les prévoir au budget,
- DIT qu'une évaluation de l'action menée sera réalisée conjointement, 6 mois avant l'échéance du mandat de l'Assemblée.

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE DANS LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉSIGNE

Monsieur Mathieu STUBER

en qualité de correspondant défense de la Commune.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A LA Société d'Économie Mixte SEM CRÉMATISTE CATALANE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉSIGNE Monsieur Pere MANZANARES

en qualité de représentant de la Commune au sein de la SEM Crématiste Catalane.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE À LA Société Publique d'Aménagement S.P.L. PYRÉNÉES-ORIENTALES AMÉNAGEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉSIGNE Monsieur Fabrice WATTIER :
 - pour représenter la Commune à l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires de la S.P.L., avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, notamment celle d'Administrateur représentant l'Assemblée Spéciale.
 - comme Représentant de la Commune auprès des Assemblées Générales de la société et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

ÉLECTION des DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Sont candidats: * Membre Titulaire : - PEZIN Annie

* Membre Suppléant : - CANDILLE Sylvaine

Les résultats du vote sont :

* Membre Titulaire : * PEZIN Annie : 29 voix * Membre Suppléant : * CANDILLE Sylvaine : 29 voix

En conséquence, Madame PEZIN Annie est élue Membre Titulaire et Madame CANDILLE Sylvaine Membre Suppléante pour représenter la Commune d'Elne au sein du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion.

DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES CANAUX DE LA VALLÉE DU TECH

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Sont candidats : - GARCIA Nicolas

- TRIVES André

Les résultats du vote sont :

* Membres Titulaires : * GARCIA Nicolas : 29 voix

* TRIVES André : 29 voix

En conséquence, Messieurs Nicolas GARCIA et André TRIVES sont élus Membres Titulaires pour représenter la Commune d'Elne au sein de l'Assemblée Générale de l'Association des canaux de la Vallée du Tech.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE POUR SIÉGER À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE RENOUVELLEMENT DES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET ET TÉLECOM

ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS

ΕT

LES COMMUNES DE CERBÈRE, ELNE, ORTAFFA, SORÈDE ET VILLELONGUE DELS MONTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Sont candidats: * Membre Titulaire : - Nicolas GARCIA

* Membre Suppléant : - Annie PEZIN

Les résultats du vote sont :

* Membre Titulaire : * Nicolas GARCIA : 29 voix * Membre Suppléant : * Annie PEZIN : 29 voix

En conséquence, Monsieur Nicolas GARCIA est élu Membre Titulaire et Madame Annie PEZIN, Membre Suppléant, en vue de siéger à la Commission d'Appel d'Offres constituée dans le cadre de ce groupement de commandes.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE POUR SIÉGER À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE INFORMATIQUE

ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS

ET

LES COMMUNES D'ELNE, MONTESQUIEU DES ALBÈRES, ORTAFFA, SAINT GÉNIS DES FONTAINES ET VILLELONGUE DELS MONTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ses représentants.

Sont candidats: * Membre Titulaire : - Nicolas GARCIA

* Membre Suppléant : - Annie PEZIN

Les résultats du vote sont :

* Membre Titulaire : * Nicolas GARCIA : 29 voix * Membre Suppléant : * Annie PEZIN : 29 voix

En conséquence, Monsieur Nicolas GARCIA est élu Membre Titulaire et Madame Annie PEZIN, Membre Suppléant, en vue de siéger à la Commission d'Appel d'Offres constituée dans le cadre de ce groupement de commandes.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER (C.I.A.F.) DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE REMISE EN VALEUR DES TERRES INCULTES OU MANIFESTEMENT SOUS-EXPLOITÉES

L'assemblée procède dans un premier temps à l'élection de propriétaires de biens fonciers non-bâtis sur la Commune d'ELNE.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- Madame MAUGIS Hélène
- Madame PETITJEAN Lynda
- Monsieur RUIZ Christian

Le nombre de votants étant de vingt-neuf (29), la majorité requise est de quinze (15) voix.

Ont obtenu au premier tour :

Madame MAUGIS Hélène27 voixMadame PETITJEAN Lynda2 voixMonsieur RUIZ Christian29 voix

Compte tenu des voix recueillis par chacun d'entre eux, Monsieur RUIZ Christian et Madame MAUGIS Hélène sont élus membres titulaires et Madame PETITJEAN Lynda est élue membre suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

ODE DÉSIGNER:

Monsieur Pierre De ROOUETTE BUISSON

Monsieur Patrick TUBERT

en qualité de membres titulaires de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

ODE DÉSIGNER:

Monsieur Bruno MARITON,

Monsieur Philippe NEUBAUER

en qualité de membres suppléants de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

• DÉSIGNER Monsieur André TRIVES afin de représenter Monsieur le Maire au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier au cas où il ne pourrait pas siéger à cette commission.

ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE PRIVÉE DÉPARTEMENTALE CADASTRÉE AV n°199, DÉLAISSÉ DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE LA RD 914,

EN VUE DE PERMETTRE À LA COMMUNE DE STOCKER DU BOIS FLOTTÉ ET

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION POUR UNE PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document lié à l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle privée appartenant au Département des Pyrénées Orientales, cadastrée AV n°199 d'une superficie de 4.192 m² sise à ELNE au droit de la RD 914 et de la voie communale d'ELNE à la Mer ainsi que toute convention préalable de mise à disposition gratuite.
- **PRÉCISE** que l'ensemble des frais liés à cette acquisition sera pris en charge par la Commune d'ELNE, acquéreur.
- **DIT** que l'acte de vente à intervenir sera passé en l'étude de Maître AMIGUES, Notaire à ELNE.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES (C.C.I.) DANS LE CADRE DE LA « MAISON DE PROJETS »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- oD'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales la convention de partenariat telle que présentée, pour la mise à disposition de locaux et de matériels à titre gratuit à compter du 9 septembre 2020 pour une durée d'un an reconductible après concertation entre les deux parties, pour le local qui lui a été attribué au sein de la « Maison de Projets » ainsi que pour toute autre salle, de manière ponctuelle, lui permettant d'exercer ses missions.
- PRÉCISE que les charges afférentes à cette mise à disposition seront totalement réglées par la Commune et qu'à ce titre, les crédits nécessaires au fonctionnement seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE À TITRE GRATUIT de la SALLE POLYVALENTE DE L'ESPACE GAVROCHE SISE BOULEVARD VOLTAIRE au PROFIT de L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE:

- o **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Amicale du Personnel Communal, de la Salle Polyvalente de l'Espace Gavroche sise Boulevard Voltaire, dans les conditions proposées,
- o **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE À TITRE GRATUIT de la SALLE POLYVALENTE DE L'ESPACE GAVROCHE SISE BOULEVARD VOLTAIRE et de la SALLE DE GYM DE SANT JORDI SISE PARKING SANT JORDI au PROFIT de l'ASSOCIATION « BIEN ÊTRE 66»

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- o**D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Bien Être 66 », de la Salle Polyvalente de l'Espace Gavroche sise Boulevard Voltaire à Elne et de la Salle de Gym de Sant Jordi sise Parking Sant Jordi à Elne, dans les conditions proposées,
- o **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE à TITRE GRATUIT de la SALLE BOLTE SISE RUE DU DOCTEUR BOLTE et du PETIT GYMNASE SIS DANS L'ENCEINTE DU COMPLEXE SPORTIF « CASTELLO D'EMPURIES » au PROFIT de l'ASSOCIATION « EVERYDANCE»

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- o**D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Everydance », de la Salle Bolte sise Rue du Docteur Bolte et du Petit Gymnase sis dans l'enceinte du Complexe Sportif « Castello d'Empuries », dans les conditions proposées,
- o**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE À TITRE GRATUIT de la SALLE DES FÊTES SISE BOULEVARD VOLTAIRE au PROFIT de L'ASSOCIATION « LES ROLLING TIAGS 66 »

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE:

- o**D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Les Rolling Tiags 66 », de la Salle des Fêtes sise Boulevard Voltaire, dans les conditions proposées,
- o **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE À TITRE GRATUIT de la SALLE DE GYM DE SANT JORDI SISE PARKING SANT JORDI au PROFIT de l'ASSOCIATION « TOP ZEN»

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- o**D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Top Zen », de la Salle de Gym de Sant Jordi sise Parking Sant Jordi à Elne, dans les conditions proposées,
- o D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET L'ASSOCIATION « JEUNESSE SPORTIVE ILLIBÉRIENNE » (J.S.I) 2020-2024

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'Association « Jeunesse Sportive Illibérienne » au titre de l'année 2020 pour une durée de 4 ans, telle que présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier
- DIT que les crédits afférents à cette subvention ont été prévus au budget principal de l'exercice 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.